

DEPARTEMENT DU TARN – RABASTENS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 septembre 2026

Date de convocation 11/09/2026 Date d'affichage 11/09/2026	Nombre de membres Afférents au conseil municipal : 29 En exercice : 29 Qui ont pris part à la délibération : 29 Présents : 27 Représentés : 2 Excusés : 0 Absents : 0	Vote Pour : 29 Contre : 0 Abstentions : 0
---	---	---

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle du conseil municipal à Rabastens, sous la présidence de Monsieur Nicolas GERAUD Maire.

Présents : GERAUD Nicolas, MALRIC Marie-Hélène, LAROCHE Christian, PAYA Ludivine, BASTIE Jean-Luc, MOLINIER Fabienne, PELISSIER Laurent, SOLATGES Nathalie, DE CARRIERE Alain, RUFFIO Jean-Paul, RUSZCZYNSKI Stéphane, ALQUIER Corinne, BARRAQUE Daniel, LEBAS Cathy, MOUISSET Marie, BRAS Dominique, FIAMMA Laurence, BOUSLAMA-LEGRAND Leïla, PIERRE Caroline, BEMER Aurore, MALBEC Manuel, ESTEVES Karine, VEIGA DIAS COELHO Mickaël, LEMOINE Léo, DANG Eugénie, AZAROUAL Youssef, SALGADO Valérieane

Représentés : GARRIGUES Serge par Marie-Hélène MALRIC, COLOMB Kévin par BEMER Aurore

Secrétaire de séance : MOLINIER Fabienne

OBJET DE LA DELIBERATION
DEMANDE D'ATTRIBUTION FONDS DE CONCOURS AGGLOMERATION
ACQUISITION DE MATERIELS POUR LES FESTIVITES ET POUR L'ECOLE
MUNICIPALE DE MUSIQUE DE RABASTENS

Délibération n°2026-09-6

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il est proposé d'acquérir le matériel suivant pour les festivités et pour l'école municipale de musique de Rabastens :

Tables, piano, housses de guitare, cordial 3 et 6 pp, pupitres métalliques, banquette clavier, tabouret pour batterie, sono pour la salle de formation musicale et tapis de sol pour podium batterie.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 09/09/2026 ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- De l'autoriser à solliciter le fonds de concours de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet à hauteur de 30% au titre de « l'acquisition de tout type de matériels pour les festivités et pour l'école de musique » selon le plan de financement suivant :

Montant Total H.T. : **8910,69 € (10 692,83 TTC)**

- Fonds de concours communautaire « acquisition de tout type de matériels pour les festivités et pour l'école de musique » (30% du montant H.T.) : 2673,21 €
- Autofinancement commune : **6237,48 € H.T.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **à l'unanimité** décide de l'autoriser :

- à solliciter le fonds de concours de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet à hauteur de 30% au titre de « l'acquisition de tout type de matériels pour les festivités et pour l'école de musique » selon le plan de financement susmentionné ;
- à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

La secrétaire de séance,
Fabienne MOLINIER



Fait en séance, les jour, mois et an
suscits

Pour extrait conforme

Le Maire,
Nicolas GERAUD

